
Adresse de la société populaire de Nemours, qui félicite la Convention pour la découverte de la conjuration atroce, en annexe de la séance du 6 germinal an II (26 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Nemours, qui félicite la Convention pour la découverte de la conjuration atroce, en annexe de la séance du 6 germinal an II (26 mars 1794). In: Tome LXXXVII - Du 1er au 12 germinal An II (21 mars au 1er avril 1794) p. 439;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1968_num_87_1_20629_t1_0439_0000_1

Fichier pdf généré le 23/01/2023

p'

[La Sté popul. de Nemours, à la Conv.; 30 vent. II] (1).

« Citoyens représentants,

Il existait une conjuration atroce ; vous l'avez découverte. De nouveaux Catilinas voulaient renverser l'édifice de la liberté et s'élever sur ses débris ; mais leur scélératesse a trouvé en vous la vigilance, l'activité de Cicéron, et bientôt vous déploirez sur eux la sévérité des Brutus.

Déjà la plupart des conjurés vous sont connus ; poursuivez les autres partout où vous les trouverez ; qu'aucun n'échappe à votre surveillance. Percez les ténèbres dont ils cherchent à s'envelopper pour se soustraire au juste supplice qui les attend. Qu'ils tombent sous le glaive exterminateur des traîtres comme les épis qui couvrent nos campagnes sous la faux tranchante du moissonneur.

Nous ne vous féliciterons pas de l'énergie que vous avez développée ; vous nous la deviez ; vous la deviez au peuple français qui vous a investis de sa confiance ; vous vous la deviez à vous-mêmes.

Nous ne vous engagerons pas à rester à votre poste, vous connaissez vos devoirs ; vous saurez les remplir. S. et F. ».

PAULMIER, LOGETTE, GAUTHIER (du C. de correspondance) .

q'

[La Sté popul. de Neuilly-sur-Ourcq, à la Conv.; 3 germ. II] (2).

« Citoyens législateurs,

Un crime affreux se préparait, la liberté du peuple français étoit sur les bords de l'abîme, et votre infatigable vigilance vient encore de la garantir des trames abominables de ses perfides ennemis. La sagesse guide vos pas, le génie tutélaire de la France veille à votre conservation comme à la notre, et la justice éternelle couronnera sans doute vos glorieux et pénibles travaux, car elle protégera toujours les défenseurs des droits de l'humanité.

Mais il ne suffit pas d'arrêter le crime audacieux, la justice impose le devoir de la vengeance, faites donc trembler nos cruels ennemis par des exemples de sévérité éclatants contre les coupables connus et leur auteurs inconnus.

Que rien n'échappe à vos yeux pénétrants et que la malveillance cherche en vain à s'y dérober sous le masque hypocrite d'un trop ardent patriotisme, ou dans l'ombre de la solitude et des cachots.

Examinez de près ces retraites où sont également confondus le crime et quelquefois l'innocence par des mesures de sûreté générale. L'un et l'autre sont faciles à distinguer. Que le glaive de la justice frappe les uns sans miséricorde et que sa main bien-faisante rende les autres à la liberté s'ils en sont dignes. Le crime

tremblant se décèlera sans murmurer et l'innocence reconnue vous bénira.

Pour nous, foible portion de la République, mais zélés partisans de la liberté, ennemis jurés de la royauté et de toute espèce de tyrannie, nous vous félicitons de votre dernière découverte qui a sauvé la patrie, nous vous conjurons de rester à votre poste, en bravant tous les dangers qui ne cessent de nous assiéger. Vous nous trouverez toujours fidèles à la loi et à notre patrie et prêts à verser notre sang pour sa défense.

Telle est, citoyens législateurs, notre profession de foi ; tel est le langage de tous vrais républicains. Vous nous avez donné la liberté ; aidez-nous à la conserver au milieu de tous les écueils qui l'environnent. Pour y parvenir, exterminatez l'hydre féroce de l'aristocrate toujours renaissante sous mille formes différentes, et en cela mille fois plus dangereuse que le fer de nos lâches ennemis du dehors. L'anéantissement de ce monstre infernal assurera votre triomphe, alors tranquilles sur la sainte Montagne vous verrez les nations étonnées de votre courage et jalouses de notre bonheur, vous demander nos lois et se soumettre à l'empire de la raison que vous aurez fondé pour tout le genre humain ».

FOURNIER (présid.), ARNOULT (secrét.), BROUILLOT, MOINE, VAILLANT (du C. de correspond.).

r'

[La Sté popul. de Pithiviers, à la Conv.; 2 germ. II] (1).

« Législateurs,

Elle est donc encore une fois sauvée, cette République chérie de tous les bons citoyens ! Elle triomphe encore une fois des trames ourdies par les étrangers, par les aristocrates et les mécontents.

Telle est sa destinée qu'à son aurore, elle se montre plus grande que jamais ne le furent les Etats des despotes au comble de leur prospérité. Ainsi, le dieu dont la fable a vanté les exploits, Hercule encore au berceau, étouffait dans ses petits bras deux serpents monstrueux qui cherchèrent à l'envelopper de leurs longs replis.

A qui devons-nous tant de bonheur, si ce n'est à votre mâle énergie, Législateurs, à vos travaux continuels, à votre amour sans bornes pour le peuple dont vous êtes les pères et les premiers amis. Au nom de ce peuple dont vous avez brisé les fers, restez à votre poste. Achevez le grand ouvrage de sa félicité. Bientôt vous jouirez de l'expression sincère de sa reconnaissance.

Frappez les coupables du glaive de la loi quelque part qu'ils se trouvent. L'hydre royal voudrait se ranimer sous sa cendre : que tous ceux qui sont intéressés à la réchauffer ne trouvent aucune pitié, aucune indulgence.

Tels sont les vœux des sans-culottes de Pithiviers qui ont juré de mourir avant qu'il soit

(1) C. 299, pl. 1048, p. 62.

(2) C. 299, pl. 1048, p. 26.

(1) C. 299, pl. 1048, p. 56.